Rapport de la séance du conseil communal du 20 février 2004

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 FÉVRIER 2004

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale (ancienne école) à Roeser. Elle débute à 15.00 heures et se termine à 16.55 heures. La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Arthur Sinner.

Présences: John Barthelmey, Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

Absence(s):/

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié la décision a été prise à l'unanimité des voix

1. Communications du collège échevinal

Le collège échevinal informe les conseillers sur :

- l'ouverture prochaine de la pharmacie à Bivange ;
- le chantier de Coditel actuellement en cours dans la commune ;
- le gain du concours organisé par le CTF à l'occasion de son 75e anniversaire.

2. Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

Prise de connaissance des statuts d'une association

Le conseil prend connaissance des statuts de l'association « Déiereschutzpartei fir Lëtzebuerg MDN a.s.b.l. », avec siège à Berchem. Le but de l'association, déclarée confessionnellement neutre, a pour objet de défendre les droits des animaux.

4. Commissions consultatives communales

1. Commission des étrangers

Les formations politiques CSV et LSAP ont proposé de procéder au remplacement de certains de leurs représentants à la commission des étrangers.

Par vote secret, le conseil nomme à l'unanimité les personnes suivantes :

- Monsieur Nicola Cannito, de nationalité italienne, demeurant à Berchem, désigné pour remplacer Mme Rita Comparetto;
- Mme Sylvie Julé, de nationalité française, demeurant à Crauthem, désignée pour remplacer M. Philippe Nowacki;
- Madame Marie-Jeanne Lutz, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Bivange, désignée pour remplacer Mme Marie-Christine Rodesch-Dujardin;
- Monsieur Dominique Manti, de nationalité franco-italienne, demeurant à Livange, désigné pour remplacer Mme Francine

La reconstitution de la commission des étrangers à douze membres, alors qu'elle est constituée de membres effectifs et suppléants, a pour objectif de garantir le bon fonctionnement de la commission et d'assurer à chaque formation d'y avoir ses représentants. Il y a lieu cependant de noter dans ce contexte que la représentativité des groupes politiques n'est pas obligatoire pour la commission des étrangers, seule représentation paritaire entre nationaux et étrangers étant prescrite. Le règlement grandducal du 5 août 1989 prévoit en effet la composition suivante : au moins six membres avec représentation paritaire des Luxembourgeois et des étrangers, ainsi qu'autant de membres suppléants.

Administration communale

Rapport de la séance du conseil communal du 20 février 2004

Irrthum-Van Zeeland;

 Monsieur Christian Miangouila, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Crauthem, désigné pour remplacer M. Henri Godefroid.

2. Commission des finances

Par vote secret, le conseil nomme par dix voix contre une M. Romain Keiser en remplacement de M. Olivier Georges, démissionnaire.

3. Commission scolaire

Par vote secret, le conseil nomme par dix voix contre une Mme Sandra Flammang en remplacement de Mme Pascale Berger-Noël, démissionnaire.

5. Centre de rencontre pour jeunes : plan et devis

Le conseil approuve l'avant-projet de construction d'un centre de rencontre pour jeunes à Berchem. La nouvelle construction est destinée à remplacer le local actuellement installé dans le sous-sol de l'ancienne école de Roeser, dont la vétusté et l'exiguïté nécessitent le transfert du centre dans une nouvelle infrastructure adaptée à ses besoins.

| Devis établi le 28 janvier 2004 par le service technique communal | |
|---|--------------|
| Sous-total hors TVA | 841.369,00€ |
| TVA | 126.205,00 € |
| Total général TTC | 967.574,00 € |

| | 8 Oui | Non | 3 Abstention(s) |
|------|--|-----|---------------------------------------|
| VOTE | Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Rosen, Schleck, Sinner | | Dondelinger, Dostert-Wagener, Seywert |

6. Organisation scolaire 2003/2004: confirmation des contrats de travail

Le conseil confirme les contrats de louage de service à durée déterminée pour chargés de cours dans l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire pour la période du 1er trimestre 2003/2004.

7. Subside extraordinaire

Le conseil alloue un subside extraordinaire de 125,00 € au DT Betebuerg-Peppeng à l'occasion du tournoi individuel « Grand Prix du DT Betebuerg-Peppeng » qui a eu le 11 janvier 2004.

8. Taxes communales

Le conseil crée les taxes suivantes :

1. Taxe d'autorisation de construction avec gradation par tranches de 1.000 m³:

| Taxe d'autorisation de construction | |
|-------------------------------------|---------|
| Base | 150,00€ |
| Tranche 1 - (< 1.000) | 3,00 € |
| Tranche 2 - (>=1000 et < 2.000) | 3,50 € |
| Tranche 3 - (>=2.000 et < 3.000) | 4,00 € |

Administration communale

Rapport de la séance du conseil communal du 20 février 2004

| Tranche 4 - (>=3.000 et < | 4.000) 4,50 € |
|---------------------------|---------------------------|
| Tranche 5 - (>=4.000 et < | 5.000) 5,00 € |
| Tranche supplémentaire - | (> = 5.000) 0,50 € |

- 2. Taxe d'infrastructure (par place à bâtir) : 350,00 €
- 3. Taxes de chancellerie relatives à l'instruction et l'expédition du dossier (avec intégration du principe de progressivité) :

| Taxes de chancellerie | | |
|--|--|--|
| Autorisations de bâtir pour la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment | 12,00 € par 100 m³ avec un minimum de 35,00 € | |
| Transformations ainsi que pour les constructions dont le volume est difficile à déterminer | 35,00 € forfait | |
| Nouvelle demande en autorisation de bâtir après une fermeture de chantier | Multiplication par 5 | |
| Projet particulier d'aménagement | 60,00 € par are et par lot avec un minimum de 250,00 € | |
| Expédition d'une autorisation | 12,00 € par autorisation | |

- 4. Taxe de séjour (applicable aux personnes qui ont pris en location des chambres ou des appartements garnis dans les hôtels, auberges et pensions de famille et qui ne sont pas inscrites au registre de la population comme y résidant): 3,00% des montants facturés pour la location
- 5. Taxe pour les embases de tombes : 200,00 €

9. Poste d'ingénieur technicien

Par vote secret le conseil nomme à l'unanimité M. John Peltier au poste d'ingénieur technicien en génie civil (carrière de l'ingénieur technicien) au service technique de l'administration communale de Roeser.

10. Réglementation de la circulation

- A l'occasion des manifestations organisées par l'association MEC-R et la section locale du CTF au centre sportif de Crauthem, le conseil édicte, pour des raisons de sécurité et de fluidité du trafic, une réglementation spéciale de la circulation sur la voie d'accès au centre sportif.
- Le conseil confirme un règlement provisoire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 18 décembre 2003 à l'occasion des travaux de pose d'une nouvelle conduite de gaz dans la rue de Hellange à Crauthem.

11. Voirie communale : dénomination de rues

- Une nouvelle rue ayant été créée dans le cadre de la réalisation du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Kockelscheuer, au lieu-dit "Jean Mathiashaff", le conseil nomme cette rue desservant le nouveau lotissement « rue Aline Grün ».
- 2. Le projet d'aménagement concernant des fonds sis à Berchem au lieu-dit « Unter Trescheck » allant être réalisé dès le printemps prochain, le conseil nomme la rue desservant ce nouveau quartier « rue Treeschheck ».
- 3. La ruelle débouchant sur la rue de Peppange sur le côté droit de celle-ci en provenance de Peppange à hauteur de la maison n° 19 ne possède pas de dénomination propre et est actuellement désignée par le nom de "rue de Peppange". Comme cette situation est équivoque, le conseil nomme cette ruelle « rue An de Wisen ».



Rapport de la séance du conseil communal du 20 février 2004

12. Questions orales des conseillers

| Marcel Dondelinger | Il serait adéquat d'installer une poubelle publique sur la place Edward Steichen à Bivange. |
|-------------------------|---|
| Suzette Dostert-Wagener | Quand la visite du chantier de la nouvelle maison communale par les conseillers aurat-elle lieu ? |
| | Est-ce que le mur de protection phonique le long de l'autoroute sera rallongé ? |
| | Il serait adéquat d'installer un banc banc près de l'espace aménagé de la place de la Grève Nationale à Roeser. |
| Egon Seywert | Il y a lieu de procéder à la réfection de la rue de la Capelle à Livange suite aux travaux de pose de la conduite de gaz. |

13. Indigénat

Le conseil se prononce en séance secrète sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

14. Indigénat

Le conseil se prononce en séance secrète sur quatre demandes en naturalisation.